

COMMISSION
DU DROIT
DE PRÊT PUBLIC

RAPPORT ANNUEL
2009-2010

COMMISSION
DU DROIT
DE PRÊT PUBLIC



PUBLIC
LENDING RIGHT
COMMISSION



Commission du droit
de prêt public
Public Lending Right
Commission



Conseil des Arts
du Canada
Canada Council
for the Arts

350, rue Albert, Case postale 1047
Ottawa (Ontario) K1P 5V8

Téléphone : 1-800-521-5721 ou
au 613-566-4378
Télécopieur : 613-566-4418
dpp@conseildesarts.ca
www.plr-dpp.ca

Nous espérons que le Programme du droit de prêt public sera un instrument qui permettra de rehausser, de façon toujours plus efficace, le revenu annuel des écrivains canadiens et de reconnaître l'importante contribution que ceux-ci apportent à notre développement culturel et à notre qualité de vie, que nous tenons parfois trop pour acquise.

FLORA MACDONALD, ANCIENNE MINISTRE DES COMMUNICATIONS,
EXTRAIT DU DISCOURS QU'ELLE A PRONONCÉ LORS DE LA CÉRÉMONIE DE
PRÉSENTATION DES PREMIERS CHÈQUES DE LA CDPP, EN 1987

TABLE DES MATIÈRES

À propos de la Commission du droit de prêt public	p/5
Historique du DPP	p/6
Message du président	p/8
Message de la secrétaire générale	p/10
Membres et personnel de la Commission du DPP	p/13
Témoignages	p/14
Sommaire financier	p/16
Rapport statistique des activités	p/17

À PROPOS DE LA COMMISSION DU DROIT DE PRÊT PUBLIC

MANDAT

La Commission du droit de prêt public (CDPP) a pour mandat de reconnaître l'importante contribution des auteurs canadiens à la culture nationale en les compensant pour la présence de leurs livres dans les bibliothèques publiques du Canada.

CONTEXTE

En 1986, après presque 40 ans de pressions exercées par les associations nationales d'écrivains et avec l'appui du Conseil des Arts du Canada, le Programme du droit de prêt public (DPP) a vu le jour. Le Canada est l'un des 29 pays à posséder un programme de droit de prêt public.

La CDPP est composée de représentants de différents organismes nationaux d'écrivains, de bibliothécaires et d'éditeurs. La majorité de ses membres sont des écrivains. La Commission établit les politiques générales du Programme, et un comité exécutif les met en œuvre. La CDPP compte quatre employés à temps plein et fonctionne sous l'égide administrative du Conseil des Arts du Canada. Le financement du Programme du DPP provient du gouvernement fédéral par l'intermédiaire du Ministère du Patrimoine canadien.

FONCTIONNEMENT DU PROGRAMME DU DPP

Les auteurs doivent inscrire leurs livres auprès de la CDPP. Les œuvres de fiction, de poésie, de théâtre et de littérature jeunesse, ainsi que les essais, études et ouvrages savants sont admissibles. La Commission effectue annuellement, dans les catalogues des bibliothèques publiques sélectionnées (six bibliothèques dans chacune des langues officielles), une recherche des titres admissibles inscrits à sa base de données.

Les paiements du DPP sont déterminés par la recherche des titres dans les bibliothèques et sont calculés en fonction d'une grille de paiement. Cette grille comporte quatre catégories, qui sont définies en fonction du nombre d'années d'inscription d'un titre au Programme. Seule la présence d'un ouvrage dans une ou plusieurs de ces bibliothèques génère un paiement. Chaque année, l'enveloppe budgétaire permet de fixer la valeur du montant versé aux ouvrages trouvés en bibliothèque ainsi que le montant maximal qu'un auteur peut recevoir. Le nombre de livres admissibles inscrits au programme de la CDPP s'élève à 78 768.

HISTORIQUE DU DPP

19
46

Le premier programme d'indemnisation pour le prêt public est instauré au Danemark.

19
73

La Writers' Union of Canada commence à faire pression auprès du gouvernement fédéral pour l'établissement d'un programme de DPP.

19
77

Le Conseil des Arts du Canada met sur pied un comité afin d'examiner la création d'un programme de DPP.

19
82

Le comité Applebaum-Hébert recommande que le gouvernement établisse un programme de paiement pour l'utilisation des livres dans les bibliothèques.

19
92

La *Loi sur le statut de l'artiste* est adoptée. Parmi ses principes généraux, elle inclut « l'importance pour les artistes de recevoir une indemnisation pour l'utilisation et, notamment, pour le prêt public de leurs œuvres. »

19
99

Le Canada organise la III^e Conférence internationale annuelle sur le DPP.

20
03

Le ministère du Patrimoine canadien entreprend une évaluation du Programme du DPP. L'évaluation confirme que le programme est bien soutenu, bien apprécié et géré avec efficacité.

19
49

La Canadian Authors Association entame des discussions sur la mise en place d'un programme de droit de prêt public (DPP) au Canada.

19
51

La Commission royale d'enquête Massey-Lévesque sur l'avancement des arts, des lettres et des sciences au Canada rend un rapport concernant deux études qu'elle avait commandées sur la littérature canadienne. Les opinions

des deux auteurs des études, s'expriment respectivement au sujet des littératures de langue anglaise et de langue française se rejoignent : « Nous n'avons pas encore de littérature vraiment nationale ni en français ni en anglais. »

19
86

En mars, le Programme du DPP est établi par décision du Cabinet. Le Conseil du Trésor affecte au programme un budget initial de trois millions

de dollars. Le Canada devient le 13^e pays à instaurer un programme de DPP.

19
88

Les statuts et règlements de la Commission du DPP sont élaborés et approuvés.

20
08

La Commission du DPP adopte à l'unanimité une stratégie de gestion de la croissance, qui prévoit l'application d'une grille de paiements pour le calcul des paiements du DPP.

20
09

La Commission du DPP et le Conseil des Arts du Canada signent une nouvelle convention administrative qui clarifie la relation entre les deux organismes.

20
10

La grille de paiements est mise en application.

MESSAGE DU PRÉSIDENT

Je signe cette année mon dernier message à titre de président de la Commission du droit de prêt public (CDPP). Toute fin de mandat exige, je crois, de porter un regard non seulement sur les activités de la dernière année, mais aussi sur le sens, toujours pertinent, le fonctionnement unique et l'avenir de la Commission. Je souhaite en fait transmettre en quelques lignes ce que j'ai tiré de mon expérience à la CDPP.

Avec l'implantation de la grille de paiements, basée sur la nouvelle stratégie de croissance du DPP, l'année 2009-2010 a décidément été celle du changement pour la Commission et pour les quelque 18 000 auteurs inscrits au Programme. Issue de multiples consultations, études et discussions; et développée avec le souci de livrer aux auteurs des paiements significatifs, de reconnaître l'activité créatrice et de gérer une enveloppe budgétaire malheureusement trop restreinte, cette grille, adoptée à l'unanimité par les membres de la Commission, a reçu un accueil résolument positif des auteurs inscrits au Programme. Cette réaction n'a rien d'étonnant : la composition de la Commission, représentative des principaux acteurs de la chaîne du livre — auteurs, éditeurs, bibliothécaires — garantit une prise de décision juste, éclairée et conforme aux intérêts des auteurs. Alors que la CDPP s'apprête à célébrer son 25^e anniversaire, il est primordial non seulement de souligner l'importance d'une Commission représentative du milieu du livre, mais aussi de rappeler les fondements de la Commission.

Notre société s'est dotée d'institutions — les bibliothèques publiques — afin que tous ses citoyens aient un accès gratuit aux livres. À l'instar d'autres pays, elle a choisi d'instituer une commission afin de compenser les auteurs canadiens pour l'utilisation équitable et démocratique de leurs livres présents dans les bibliothèques publiques. Plus que jamais, la Commission est un outil essentiel qui permet de reconnaître l'immense contribution des créateurs au respect de ce contrat social et culturel. J'espère qu'au cours des prochaines années la Commission recevra une enveloppe budgétaire lui permettant de pleinement respecter ce choix de société. Ce choix de société se chiffre clairement : les bibliothèques publiques enregistrent

annuellement 96 millions de visites¹. Cela signifie que quatre fois plus de personnes ont fréquenté les bibliothèques publiques au cours d'une seule année qu'elles n'ont assisté aux matches de hockey de la LNH². Nos décisions économiques doivent, d'abord et avant tout, être dictées par les valeurs que partagent tous les Canadiens et toutes les Canadiennes, et la Commission s'acquitte de réaffirmer ces valeurs de façon exemplaire.

Bien que l'administration du Programme du DPP soit bien rodée, les membres ne tiennent rien pour acquis et demeurent constamment à l'affût des changements pouvant avoir une incidence sur le Programme. Ainsi, divers sous-comités ont été mis sur pied. Si l'un de ces comités a une visée plus ponctuelle, soit le sous-comité pour les célébrations du 25^e anniversaire de la CDPP, les autres, soit le sous-comité sur la gouvernance, le sous-comité sur le livre électronique et le sous-comité sur le livre canadien et les bibliothèques publiques, traduisent le souci de transparence de la Commission ainsi que sa constante observation des enjeux liés aux nouvelles technologies et à la littérature canadienne. Lors des discussions de la Commission, les membres ont sans cesse les yeux tournés vers l'avenir du DPP.

Je termine en saluant le Conseil des Arts du Canada qui a signé avec la Commission une nouvelle entente administrative mettant définitivement au premier plan l'esprit de collaboration et définissant clairement les relations entre la Commission et le Conseil. Je remercie aussi chaleureusement tous les membres du comité exécutif et de la Commission que j'ai croisés au cours de mon mandat et dont l'expertise continuera d'inspirer mes carrières d'auteur et d'éditeur. Encore une fois, chapeau au personnel du DPP qui veille remarquablement au bon fonctionnement du Programme.

Jacques Ouellet
Président

¹ *Statistiques des bibliothèques publiques canadiennes 2008*, rédigé par Jefferson Gilbert et Jennifer Marriott pour le Conseil des Bibliothèques Urbaines du Canada.

² *NHL Attendance Report-2008*, réseau ESPN (espn.go.com/nhl/attendance/_/year/2008).

MESSAGE DE LA SECRÉTAIRE GÉNÉRALE

En 2009-2010, 24^e année d'existence de la Commission du DPP, 17 058 auteurs canadiens issus de 1 756 collectivités canadiennes et de 351 collectivités étrangères se sont partagé 9 939 088,98 \$. Ces paiements compensent non seulement les auteurs dont les livres sont présents dans les bibliothèques publiques canadiennes, mais ils reconnaissent aussi le vif intérêt de la population pour la littérature canadienne.

Au cours de la dernière année, les priorités et les activités de la Commission du DPP ont été orientées vers l'avenir. Nous envisageons les célébrations de notre 25^e anniversaire, qui aura lieu en 2011, avec la ferme intention de souligner nos réalisations, de relever les défis du monde changeant de la lecture et de composer avec la croissance constante du programme — un défi auquel nous faisons face depuis l'émission des premiers chèques en 1986.

GRILLE DE PAIEMENTS

En juin 2008, la Commission a unanimement adopté la Stratégie de gestion de la croissance (SGC). Depuis février 2010, avec l'implantation de la SGC, les sommes versées aux auteurs sont calculées selon une grille de paiements. L'adoption de cette stratégie n'a pas été facile pour la Commission. Depuis 1993, la Commission, soit les auteurs, éditeurs, bibliothécaires, traducteurs et représentants du gouvernement qui la composent, examine diverses solutions pour gérer ses fonds limités de façon à verser aux auteurs des paiements significatifs. La SGC s'est imposée comme la solution à privilégier, car elle garantit un paiement à tout auteur inscrit dont le livre est trouvé dans une bibliothèque sélectionnée.

LIVRES ÉLECTRONIQUES

La Commission du DPP continue d'étudier l'incidence possible des livres électroniques par le biais de son sous-comité sur les livres électroniques. Le mandat de ce sous-comité consiste à évaluer la progression de l'utilisation des livres électroniques dans les bibliothèques publiques et à mesurer l'incidence de l'admissibilité de ces ouvrages sur le budget et le fonctionnement du programme du DPP.

GOUVERNANCE

La saine gouvernance de la Commission est, depuis toujours, une priorité. En 2009, la Commission du DPP a institué un sous-comité sur la gouvernance. Son rôle est de discuter des questions touchant la gouvernance de l'organisme, telles que la planification de la relève, les profils de candidats éventuels pour un poste à la Commission, l'évaluation de l'efficacité globale de la Commission, les réformes à envisager au sein de la Commission et les modifications à sa constitution et à ses règlements.

SUPPRESSION DE L'OCCURRENCE ADDITIONNELLE DES TITRES DE POÉSIE

En 2005, la Commission a apporté un important changement à son procédé d'échantillonnage des bibliothèques : elle a éliminé les bibliothèques universitaires de la sélection. Ce changement a été effectué pour refléter le mandat de la Commission, soit compenser les auteurs pour la présence de leurs livres dans les bibliothèques publiques. Croyant que cette décision pénaliserait injustement les ouvrages de poésie, la Commission a alors décidé de doubler le paiement associé aux titres de poésie se trouvant dans les deux plus importants échantillonnages de bibliothèques afin de corriger ce qui était considéré comme une faiblesse du réseau des bibliothèques publiques du Canada, soit la sous-représentation des titres de poésie sur les rayons.

À sa réunion de décembre 2009, la Commission a réévalué la question, et les membres ont convenu que l'ajout d'une occurrence pour les titres de poésie n'était pas la solution au problème plus important du contenu canadien dans les bibliothèques publiques. La Commission a décidé unanimement de verser une compensation égale pour tous les genres en éliminant la double occurrence pour les titres de poésie présents dans les grands centres urbains.

Simultanément, la Commission du DPP a créé le sous-comité sur le livre canadien et les bibliothèques publiques. Ce sous-comité s'intéresse à la mise en valeur des livres canadiens dans les bibliothèques publiques.

LA VIII^E CONFÉRENCE INTERNATIONALE DU DPP, À LISBONNE, AU PORTUGAL

La Sociedade Portuguesa de Autores a été l'hôte de la VIII^e Conférence internationale du DPP du 23 au 25 septembre 2009 à Lisbonne, au Portugal. La prochaine conférence, prévue pour 2011, aura lieu à Bruxelles, en Belgique.

Des 26 pays représentés à la conférence, le Canada était le seul pays non membre de l'Union européenne. Lors de mon allocution, j'ai parlé de nos priorités et défis, notamment de la croissance constante du nombre d'inscriptions (une réalité propre au Canada), de la stratégie de gestion de la croissance, des nouveaux enjeux du numérique, de nos travaux en matière de gouvernance et du 25^e anniversaire de la Commission. Aux yeux de la communauté internationale du DPP, notre programme est un succès.

LE 25^E ANNIVERSAIRE DE LA COMMISSION DU DPP

En 2011-2012, la Commission du DPP célébrera son 25^e anniversaire. Une série d'événements et d'initiatives soulignant nos réalisations auront lieu durant l'année et atteindront un sommet lors du 25^e envoi postal de chèques en février 2012.



C'est une période passionnante pour la Commission du DPP. Nous avons mis à jour notre programme, nous nous préparons à d'importants changements technologiques dans le monde de l'édition, nous veillons à la saine gouvernance de l'organisation et nous célébrons nos réalisations.

En terminant, j'aimerais profiter de l'occasion pour remercier l'équipe du DPP : Danielle Guindon (commis), Rachelle Lanoue (adjointe administrative) et Benoît Rollin (agent), ainsi que les membres de la Commission du DPP. Leur dévouement et leur enthousiasme à l'égard de ce programme sont des plus inspirants.

Michelle Legault
Secrétaire générale

MEMBRES ET PERSONNEL DE LA COMMISSION DU DPP

(AU 31 MARS 2010)

Jacques Ouellet (président)
REGROUPEMENT DES ÉCRIVAINS ACADIENS

Beatriz Hausner
THE LEAGUE OF CANADIAN POETS

Kenneth McGoogan (vice-président)
THE WRITERS' UNION OF CANADA

Luc LaRochelle (non-votant)
CONSEIL DES ARTS DU CANADA

David Copelin (président sortant)
PLAYWRIGHTS GUILD OF CANADA

Louis Lasnier
ÉCRIVAINS FRANCOPHONES D'AMÉRIQUE

Marie-Célie Agnant
COMMISSION DU DROIT DE PRÊT PUBLIC*

Bernice Lever
CANADIAN AUTHORS ASSOCIATION

Aline Apostolska
UNION DES ÉCRIVAINES ET DES ÉCRIVAINS QUÉBÉCOIS

Daniel Poliquin
COMMISSION DU DROIT DE PRÊT PUBLIC*

Phyllis Aronoff
ASSOCIATION DES TRADUCTEURS ET TRADUCTRICES
LITTÉRAIRES DU CANADA

Hélène Roussel (non-votant)
BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC

Gaston Bellemare
ASSOCIATION NATIONALE DES ÉDITEURS
DE LIVRES

Duc-Chi Tran (non-votant)
BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES CANADA

Laurie Brinklow
ASSOCIATION OF CANADIAN PUBLISHERS

Olivier Charbonneau
ASSOCIATION POUR L'AVANCEMENT DES SCIENCES
ET DES TECHNIQUES DE LA DOCUMENTATION

Linda Cook
CANADIAN LIBRARY ASSOCIATION

Marc Duhaime (non-votant)
MINISTÈRE DU PATRIMOINE CANADIEN

Marilyn Dumont
COMMISSION DU DROIT DE PRÊT PUBLIC*

COMITÉ EXÉCUTIF

Jacques Ouellet (président),
Kenneth McGoogan (vice-président),
David Copelin (président sortant),
Aline Apostolska, Gaston Bellemare,
Olivier Charbonneau, Linda Cook,
Louis Lasnier

PERSONNEL

Michelle Legault (secrétaire générale),
Benoît Rollin (agent de programme),
Rachelle Lanoue (adjoindte administrative),
Danielle Guindon (commis)

* La Commission du DPP peut nommer jusqu'à concurrence
de trois écrivains à titre de membres de la Commission.



TÉMOIGNAGES

« Sachez que j'apprécie le travail de la Commission du droit de prêt public. Évidemment, je suis heureux de toucher un paiement, mais ce qui me réjouit davantage, c'est de savoir que 5 de mes 6 livres sont [trouvés] dans les bibliothèques, notamment parce que certains d'entre eux sont épuisés depuis peu. Toutefois, ce qui prime, c'est la position philosophico-politique du DPP qui, d'ailleurs, mérite ma reconnaissance. Longue vie au DPP... et puisse-t-il être bien financé! »

Brewster Kneen

« [...] J'approuve votre nouvelle grille de paiements divisée par années d'inscription. Je pense que la gestion du budget du DPP devrait servir de modèle au gouvernement en général. »

Gary Saunders

« [...] Le paiement du DPP m'aide financièrement, mais, plus encore, il m'encourage comme auteur. Je ne me plaindrai pas de la grille de paiements, car je suis reconnaissante envers ceux qui rendent toujours possibles les paiements du DPP. Je n'ai qu'à publier de nouveaux livres et à les placer dans des bibliothèques publiques. »

Hanna Main-van der Kamp

« C'est formidable de savoir qu'une telle organisation existe, car elle contribue grandement aux avantages d'être un écrivain publié au Canada. Merci pour le paiement fort apprécié. »

Charles Foster

« Je suis reconnaissante non seulement du paiement, mais aussi de savoir que tant de bibliothèques possèdent mes livres et qu'elles permettent à une foule de personnes d'en profiter. »

Colette Caron

SOMMAIRE FINANCIER

Ce rapport est présenté à titre d'information seulement. Les états financiers de la Commission du droit de prêt public et ceux du Conseil des Arts du Canada sont consolidés aux fins d'établissement de rapports.

FRAIS D'ADMINISTRATION	2008-2009	2009-2010
Salaires		
Traitements et avantages sociaux	336 131 \$	330 504 \$
Traitements et avantages sociaux : employés temporaires	2 943 \$	4 764 \$
Total des salaires	339 074 \$	335 268 \$
Autres frais d'administration		
Frais de déplacements du personnel	824 \$	2 339 \$
Frais d'administration : Conseil des Arts du Canada	390 000 \$	399 996 \$
Frais légaux	0 \$	2 235 \$
Frais d'affranchissement et de messagerie	11 532 \$	12 039 \$
Assemblées plénières de la Commission	37 309 \$	32 170 \$
Réunions du comité exécutif	13 010 \$	21 582 \$
Frais d'impression et de reprographie	6 095 \$	5 781 \$
Frais et matériel de bureau	1 474 \$	3 002 \$
Charges diverses	258 \$	29 \$
Total des autres frais d'administration	460 503 \$	479 172 \$
Total des frais d'administration	799 577 \$	814 440 \$
PAIEMENTS DU DPP		
Total des paiements du DPP versés aux auteurs au moment de l'envoi annuel	9 901 024 \$	9 939 089 \$

RAPPORT STATISTIQUE DES ACTIVITÉS

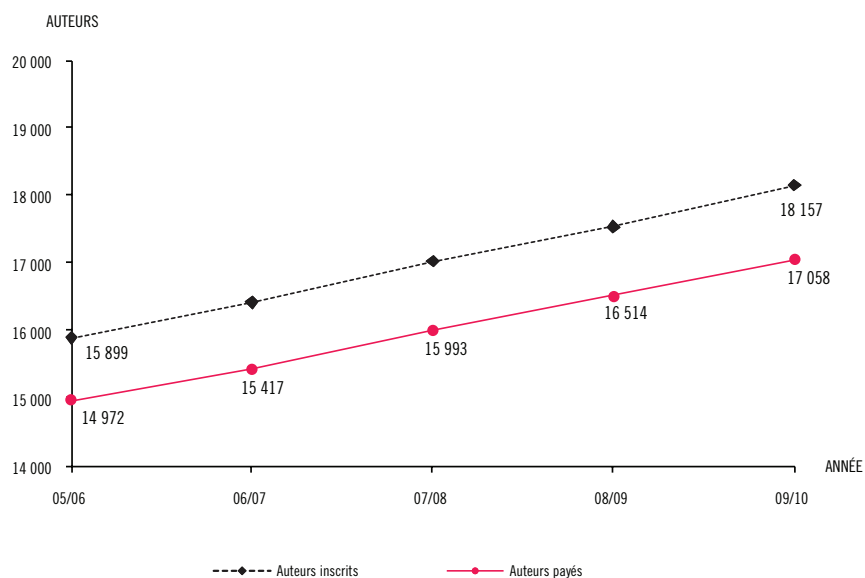
BILAN DE LA 24^E ANNÉE DU PROGRAMME DU DPP

	2008-2009	2009-2010	VARIATION
Auteurs inscrits	17 532	18 157	3,56 %
Auteurs ayant reçu un paiement	16 514	17 058	3,29 %
Titres inscrits	78 038	80 690	3,40 %
Titres admissibles	76 542	78 768	2,91 %
Titres ayant produit un paiement	65 345	68 287	4,50 %
Somme versée aux auteurs	9 901 024 \$	9 939 089 \$	0,38 %
Paiement moyen	600 \$	583 \$	-2,83 %
Paiement médian	292,00 \$	296,00 \$	1,37 %
Montant maximum payé pour un livre (catégorie I)	280,00 \$	348,60 \$	24,50 %
Montant maximum payé pour un livre (catégorie II)	280,00 \$	278,88 \$	-0,40 %
Montant maximum payé pour un livre (catégorie III)	280,00 \$	244,02 \$	12,85 %
Montant maximum payé pour un livre (catégorie IV)	280,00 \$	209,16 \$	25,30 %

Croissance : nouveaux auteurs

	2007-2008	2008-2009	2009-2010
Demandes de formulaires			
Anglais			599
Français			311
Total	827	802	910
Nouveaux auteurs inscrits			
Anglais			622
Français			318
Total	849	750	940
Nouveaux auteurs ayant reçu un paiement			
Anglais			453
Français			266
Total	728	673	719
Montants payés aux nouveaux auteurs			
Anglais			129 499 \$
Français			99 838 \$
Total	211 286 \$	199 303 \$	229 337 \$

Nombre d'auteurs inscrits (2005-2010)



Répartition des paiements aux auteurs

1. PAIEMENTS PAR INTERVALLE ET PAR LANGUE (2009-2010)

Paielements	Langue	Auteurs	% du total des auteurs	Somme versée	% du budget total
Minimum 25 \$	A	317	1,86 %	7 925 \$	0,08 %
	F	88	0,52 %	2 200 \$	0,02 %
	A+F	405	2,37 %	10 125 \$	0,10 %
De 25,01 \$ à 296,31 \$	A	5 808	34,05 %	846 682 \$	8,52 %
	F	2 319	13,59 %	368 355 \$	3,71 %
	A+F	8 127	47,64 %	1 215 037 \$	12,22 %
Médiane 296,31 \$	A+F	8 532	50,02 %	1 225 162 \$	12,33 %
De 296,32 \$ à 583,00 \$	A	2 369	13,89 %	966 602 \$	9,73 %
	F	1 260	7,39 %	519 748 \$	5,23 %
	A+F	3 629	21,27 %	1 486 350 \$	14,95 %
De 583,01 \$ à 999,99 \$	A	1 273	7,46 %	965 721 \$	9,72 %
	F	809	4,74 %	614 049 \$	6,18 %
	A+F	2 082	12,21 %	1 579 771 \$	15,89 %
De 1 000,00 \$ à 1 999,99 \$	A	990	5,80 %	1 370 343 \$	13,79 %
	F	704	4,13 %	990 504 \$	9,97 %
	A+F	1 694	9,93 %	2 360 847 \$	23,75 %
De 2 000,00 \$ à 2 799,99 \$	A	280	1,64 %	658 343 \$	6,62 %
	F	201	1,18 %	474 118 \$	4,77 %
	A+F	481	2,82 %	1 132 461 \$	11,39 %
De 2 800,00 \$ à 3 485,99 \$	A	128	0,75 %	397 443 \$	4,00 %
	F	79	0,46 %	247 617 \$	2,49 %
	A+F	207	1,21 %	645 060 \$	6,49 %
Maximum 3 486,00 \$	A	206	1,21 %	718 116 \$	7,23 %
	F	227	1,33 %	791 322 \$	7,96 %
	A+F	433	2,54 %	1 509 438 \$	15,19 %
Total	A	11 371	66,66 %	5 931 175 \$	59,68 %
	F	5 687	33,34 %	4 007 913 \$	40,32 %
	A+F	17 058	100 %	9 939 088 \$	100 %

La **médiane** est le nombre qui permet de couper la population étudiée en deux groupes égaux.

En février 2010, 8 532 auteurs (50,02 %) ont reçu 296,31 \$ ou moins. Ils se sont partagé 12,33 % du budget.

Moyenne: En février 2010, le paiement moyen était de 583 \$. 12 161 auteurs (71,29 %) ont reçu 583 \$ ou moins. Ils se sont partagé 27,28 % du budget. 4 897 auteurs (28,71 %) ont reçu plus de 583 \$. Ils se sont partagé 72,72 % du budget.

Répartition des paiements aux auteurs

2. PAIEMENTS PAR PROVINCE ET TERRITOIRE (2009-2010)

Province / territoire	Auteurs inscrits	% du total des auteurs inscrits	Nombre de paiements	% du total des auteurs payés	% des auteurs recevant un paiement	Somme versée	% du budget total
Terre-Neuve-et-Labrador	275	1,51 %	257	1,51 %	93,45 %	109 701,48 \$	1,10 %
Nouvelle-Écosse	651	3,59 %	618	3,62 %	94,93 %	262 599,51 \$	2,64 %
Île-du-Prince-Édouard	74	0,41 %	67	0,39 %	90,54 %	35 274,25 \$	0,35 %
Nouveau-Brunswick	382	2,10 %	370	2,17 %	96,86 %	168 894,84 \$	1,70 %
Québec	5 952	32,78 %	5 693	33,37 %	95,65 %	3 979 908,10 \$	40,04 %
Ontario	5 873	32,35 %	5 437	31,87 %	92,58 %	2 978 061,35 \$	29,96 %
Manitoba	442	2,43 %	416	2,44 %	94,12 %	179 504,32 \$	1,81 %
Saskatchewan	348	1,92 %	314	1,84 %	90,23 %	167 630,99 \$	1,69 %
Alberta	944	5,20 %	863	5,06 %	91,42 %	448 260,48 \$	4,51 %
Colombie-Britannique	2 607	14,36 %	2 440	14,30 %	93,59 %	1 281 891,23 \$	12,90 %
Territoires du Nord-Ouest	12	0,07 %	12	0,07 %	100 %	5 163,26 \$	0,05 %
Yukon	28	0,15 %	28	0,16 %	100 %	8 719,19 \$	0,09 %
Nunavut	5	0,03 %	5	0,03 %	100 %	1 542,16 \$	0,02 %
À l'étranger	564	3,11 %	538	3,15 %	95,39 %	311 937,82 \$	3,14 %
Total	18 157	100 %	17 058	100 %	93,95 %	9 939 088,98 \$	100 %

Exemple: En 2009-2010, 90,23 % des auteurs de la Saskatchewan qui se sont inscrits ont touché un paiement. Ils représentent 1,84 % des auteurs payés. Ils se sont partagé 1,69 % du budget des paiements.

Nouveaux titres

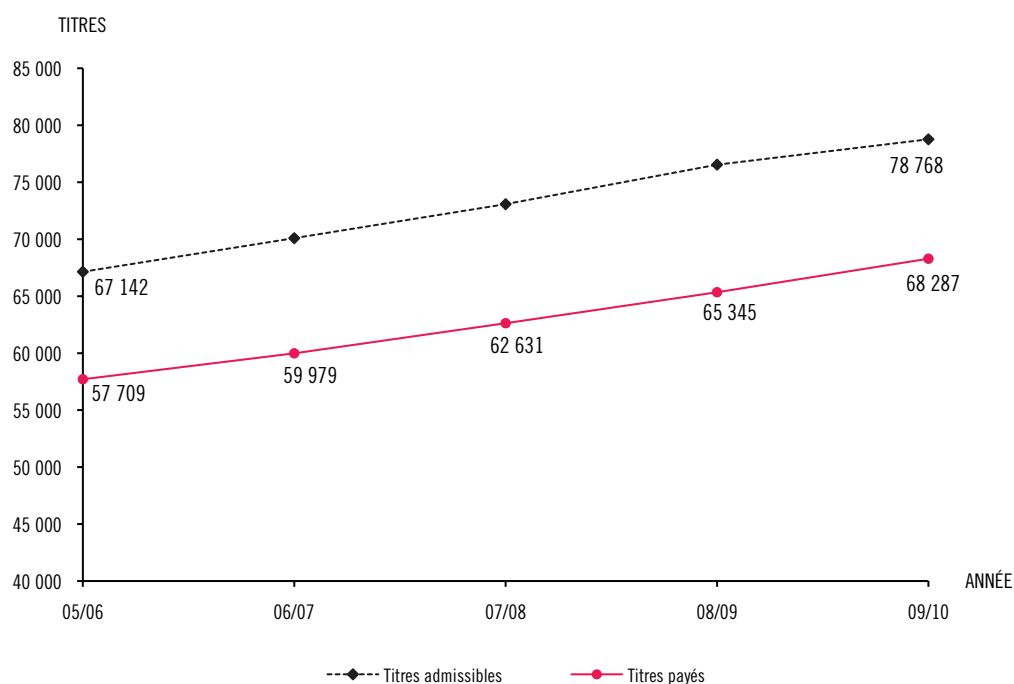
	2007-2008	2008-2009	2009-2010
Nouveaux titres inscrits			
Anglais			2 820
Français			2 169
Bilingues			30
Autres			195
Total	4 624	4 644	5 214
Nouveaux titres admissibles			
Anglais			2 498
Français			1 869
Bilingues			19
Autres			168
Total	4 139	4 142	4 554
Nouveaux titres trouvés dans les bibliothèques sélectionnées			
Anglais			1 840
Français			1 715
Bilingues			13
Autres			44
Total	3 343	3 280	3 612
Montants payés pour les nouveaux titres			
Anglais			359 076 \$
Français			362 511 \$
Bilingues			3 104 \$
Autres			1 571 \$
Total	536 643 \$	551 863 \$	726 262 \$

Nouveaux titres admissibles par langue et par catégorie (2009-2010)

Catégorie	Anglais	Français	Autres	Bilingues	Total	% du total des titres admissibles
Jeunesse	498	704	35	0	1 237	27,16 %
Fiction	527	505	65	2	1 099	24,13 %
Poésie	231	173	21	7	432	9,49 %
Théâtre	86	33	0	0	119	2,61 %
Essai*	1 156	454	47	10	1 667	36,61 %
Total	2 498	1 869	168	19	4 554	
Langue exprimée en % du total des titres admissibles	54,85 %	41,04 %	3,69 %	0,42 %	100 %	

*La catégorie « essai » comprend les ouvrages savants.

Nombre de titres (2005-2010)



Croissance annuelle du nombre de titres admissibles par langue

Langue	Année	Nombre de titres	Croissance par rapport à l'année précédente
Anglais	2007-2008	43 916	4,00 %
	2008-2009	45 939	4,61 %
	2009-2010	47 309	2,98 %
Français	2007-2008	26 362	4,50 %
	2008-2009	27 625	4,79 %
	2009-2010	28 910	4,65 %
Bilingue	2007-2008	332	5,40 %
	2008-2009	356	7,23 %
	2009-2010	368	3,37 %
Autre	2007-2008	2 465	6,20 %
	2008-2009	2 622	6,37 %
	2009-2010	2 181	-16,82 %
Total	2007-2008	73 075	4,26 %
	2008-2009	76 542	4,74 %
	2009-2010	78 768	2,91 %

Titres admissible trouvés en 2009-2010

Langue	Nombre de titres	Pourcentage
Anglais	40 495	59,30 %
Français	26 825	39,28 %
Bilingues	310	0,45 %
Autres	657	0,96 %
Total	68 287	100,00 %

Titres admissibles par langue et par catégorie

Langue	Catégorie	Nombre de titres	% des titres d'une même langue	% de tous les titres de la catégorie	% de tous les titres inscrits
Anglais	Jeunesse	9 264	19,58 %	51,58 %	11,76 %
	Fiction	8 379	17,71 %	53,11 %	10,64 %
	Poésie	4 834	10,22 %	55,69 %	6,14 %
	Théâtre	1 243	2,63 %	58,77 %	1,58 %
	Essai*	23 589	49,86 %	68,90 %	29,95 %
	TOTAL	47 309	100 %		60,06 %
Français	Jeunesse	8 137	28,15 %	45,31 %	10,33 %
	Fiction	6 927	23,96 %	43,91 %	8,79 %
	Poésie	3 426	11,85 %	39,47 %	4,35 %
	Théâtre	820	2,84 %	38,77 %	1,04 %
	Essai*	9 600	33,21 %	28,04 %	12,19 %
	TOTAL	28 910	100 %		36,70 %
Autres	Jeunesse	526	24,12 %	2,93 %	0,67 %
	Fiction	450	20,63 %	2,85 %	0,57 %
	Poésie	327	14,99 %	3,77 %	0,42 %
	Théâtre	38	1,74 %	1,80 %	0,05 %
	Essai*	840	38,51 %	2,45 %	1,07 %
	TOTAL	2 181	100 %		2,77 %
Bilingue	Jeunesse	33	8,97 %	0,18 %	0,04 %
	Fiction	21	5,71 %	0,13 %	0,03 %
	Poésie	93	25,27 %	1,07 %	0,02 %
	Théâtre	14	3,80 %	0,66 %	0,12 %
	Essai*	207	56,25 %	0,60 %	0,26 %
	TOTAL	368	100 %		0,47 %
Total	Jeunesse	17 960			22,80 %
	Fiction	15 777			20,03 %
	Poésie	8 680			11,02 %
	Théâtre	2 115			2,69 %
	Essai*	34 236			43,46 %
TOTAL DE TOUTES LES CATÉGORIES		78 768			100 %

Exemple: Les 23 589 essais en anglais représentent:

49,86 % de tous les titres admissibles en anglais; 68,90 % de tous les essais et études; et 29,95 % de tous les titres admissibles.

* La catégorie « essai » comprend également les ouvrages savants.